

**Syndicat
Énergies
Zone
Est
Oise**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE**

Séance du 29 avril 2014

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de membres		
Composant le Conseil Syndical	En exercice	Présents ou représentés
24	24	24

Date de la convocation :
Le 22 avril 2014

Date d'affichage

16 MAI 2014

Objet de la délibération :

**Création des postes de
Vice-Présidents**

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf avril.

À 18h30, le conseil syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FERREIRA Olivier.

Présents :

Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames DECAMP Annick, PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, CARVALHO Patrice, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DEMAISON Daniel, DENNEL Alain, FERREIRA Olivier, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, GAGE Daniel, GRANIER Jean-Claude, GUESNIER Jean-Noël, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, TASSIN Jackie et WARIN Gérard.

Absents :

Madame FOYART Kristine qui a donné pouvoir à Monsieur FERREIRA, Monsieur FORGET Daniel qui a donné pouvoir à Monsieur HEDUY et Monsieur POUPLIN Charles qui a donné pouvoir à Madame DECAMP.

Secrétaire : Madame Corinne TROUVAIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

VU l'article 7.2.2 des statuts du Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise,

Considérant qu'il est souhaitable que chaque secteur géographique défini dans les statuts du SEZEO, hors celui du Président, puisse être représenté par un Vice-Président,

Monsieur le Président propose de fixer le nombre de Vice-Présidents à 6.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide la création de 6 postes de Vice-Présidents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.



Le Président,
Olivier FERREIRA

